Église néo-apostolique
de Suisse

Important assouplissement des mesures de protection contre le coronavirus

25.06.2021

Jusqu'à 1000 personnes autorisées pour des événements à l'intérieur, ou jusqu'à 2/3 de la capacité du lieu ; le chant de l'assemblée, la musique chorale et instrumentale sont autorisés ; assouplissement de l'obligation du port du masque à l'extérieur, etc.



Les dispositions de l'Office fédéral de la santé publique, valables à partir du samedi 26 juin 2021, sont définies dans le plan de protection actualisé, lequel reste obligatoire pour toutes les communautés néo-apostoliques de Suisse. Pour en savoir plus, cliquez ici.